

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

EFS
Établissement français du sang

**Décision n° N 2010-30 du 1^{er} décembre 2010 de fin de fonction
à l'Établissement français du sang**

NOR : ETSO1031026S

Le président de l'Établissement français du sang,
Vu le code de la santé publique, notamment son article R. 1222-8 ;
Vu le décret du 24 avril 2009 portant nomination du président de l'Établissement français du sang ;
Vu la décision du 23 décembre 1999 portant nomination du directeur adjoint de l'Établissement de transfusion sanguine Lorraine-Champagne,

Décide :

Article 1^{er}

Il est mis fin aux fonctions de directeur adjoint de l'Établissement de transfusion sanguine Lorraine-Champagne exercées par M. Éric JACQUOT à compter du 1^{er} décembre 2010.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la santé.
Fait à Saint-Denis, le 1^{er} décembre 2010.

Le président,
PR G. TOBELEM